



Plasticulture

JANVIER 2018

Alliance pour Nature

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**« FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE »
LA POSITION DU CPA**

La concertation que le gouvernement conduit actuellement autour de sa feuille de route pour l'économie circulaire avance à grand pas.

Porte-parole des acteurs de la plasticulture française, le CPA ne peut que se féliciter de voir le gouvernement accorder une importance stratégique au recyclage des plastiques pour le développement d'une économie circulaire efficace et responsable.

Le CPA soutient l'objectif annoncé par les pouvoirs publics d'atteindre 100 % de recyclage pour les plastiques usagés à l'horizon 2025.

Le plastique est un outil essentiel dans la transition écologique de l'agriculture nationale. Il lui permet d'augmenter ses rendements en préservant les sols, en diminuant sa consommation d'intrants, d'eau et d'énergie, et en protégeant la qualité alimentaire et sanitaire de ses productions. Mais cette contribution à l'agriculture écologiquement intensive se double d'un engagement environnemental global où la réduction de l'impact des techniques de production s'accompagne expressément d'une gestion efficace et pérenne des plastiques usagés. En effet, depuis 2009, et dans la perspective d'un recyclage matière, le CPA et sa commission APE (Agriculture, Plastiques et Environnement) ont développé, sur la base du volontariat, des filières de collecte de films, de ficelles et de filets balles rondes ainsi que de filets paragrêle, dont les résultats font référence en Europe :

75 % des films sont collectés par les filières ADIVALOR et 98 % sont recyclés.

Le CPA et l'APE soutiennent également des projets R&D :

- RAFU, amélioration de la qualité des plastiques usagés mis à la disposition des recycleurs.
- BioDom, développement des films biodégradables dans les DOM.
- PêchePropre, contribution auprès de la Coopération Maritime à l'étude de pré-configuration pour une filière nationale de plastiques usagés issus de la pêche.

De plus, la **Charte 100 % APE**, développée en 2016, certifie et valorise les bonnes pratiques et l'engagement éco-responsable des plasticulteurs français : agriculteurs, industriels, distributeurs.

Enfin, avec toute la filière plastique française, le CPA et l'APE ont signé la récente déclaration intitulée « Propositions de la filière plastique pour une transition rapide et réussie vers l'économie circulaire ». Alors que le gouvernement s'apprête à conclure les travaux préparatoires à sa feuille de route « économie circulaire », le CPA croit utile de rappeler les principales propositions avancées par la filière :

- Zéro plastique en décharge.
- 55 % des emballages plastiques européens préparés en vue de leur recyclage et de leur réutilisation.
- 100 % des déchets plastiques français recyclés en Europe et amélioration qualitative des plastiques régénérés.

- Accompagner qualitativement les filières de recyclage.
- Promouvoir l'incorporation de matières recyclées dans les produits plastiques neufs.
- Stimuler l'innovation pour développer de nouvelles technologies.
- Développer les plastiques biodégradables dans ses applications agricoles.

À cet égard, le CPA se réjouit des convergences qu'il a constatées, lors du séminaire organisé le 13 décembre dernier au Ministère des Finances, sur la « nouvelle économie des plastiques ».

En effet, cinq points ont paru faire consensus, entre les participants, et croisent parfaitement les propositions de la filière plastique :

1. Soutenir et augmenter l'utilisation de la matière régénérée dans la production des plastiques neufs.
2. Améliorer la qualité de la matière régénérée pour un recyclage plus efficace, plus facile, moins coûteux et de meilleure qualité ; élargir la gamme des plastiques régénérés.
3. Envisager l'économie circulaire, dès la conception des produits, en particulier dans l'emballage ; travailler aussi sur la réversibilité des plastiques...
4. Pousser la R&D, notamment dans l'éco-conception, le biodégradable et le recyclage, sur les modes de valorisation des plastiques usagés.
5. Agir globalement, de manière multisectorielle et incitative, par la norme notamment, mais aussi par la modulation des éco-contributions, la tarification incitative ou encore la certification des initiatives individuelles et/ou collectives.

Pour Paul Cammal, Président du CPA, « *La feuille de route de l'économie circulaire confirme, par ses travaux, les résolutions adoptées par les professionnels de la plasticulture, depuis de nombreuses années et elle les conforte dans leurs orientations stratégiques pour une agriculture efficace et éco-responsable.* »

Le CPA apporte son soutien au gouvernement dans cette démarche et l'encourage à « prendre des mesures à la hauteur de son ambition pour l'économie circulaire. »

Pour en savoir plus :

Contact CPA - APE

Bernard Le Moine

01 44 01 16 49

06 28 05 24 38

b.lemoine@plastiques-agriculture.com

Contact presse

Bertrand Figuiet

06 24 73 85 77

b.figuier@plastiques-agriculture.com

À propos du CPA

Fondé en 1958, à l'initiative des industriels du secteur, le Comité français des Plastiques en Agriculture est une association dont le but statutaire est de « promouvoir, coordonner toutes actions tendant au développement des applications des matières plastiques en agriculture, du point de vue technique ou économique et par là contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits agricoles. »